

## ESPACE NATUREL DEPARTEMENTAL

### AUTORISATION TEMPORAIRE

**DEMANDEUR** (nom, adresse, qualité) : M. Eric VILLECHIEN  
Président de l'association Ploemeur VTT  
14, résidence Les Hauts de Kéraude – 56270 PLOEMEUR  
[eric.villechien@gmail.com](mailto:eric.villechien@gmail.com)

**ORGANISATEUR :** Association Ploemeur VTT

**NOM DU DOMAINE :** sites de Lannédec-Fort bloqué et du marais du Loc'h

**COMMUNE :** GUIDEL

**DATE DE LA MANIFESTATION :** 6 septembre 2026  
Balisage circuits le 5 septembre 2026  
Dé-balisage circuits le 7 septembre 2026

**NATURE DE LA MANIFESTATION :** « Terre et mer » : randonnées VTT et pédestres

**RESPONSABILITE DU DEMANDEUR :**  
Etendue à la préparation de la manifestation, à son déroulement et à la remise en état des lieux, tant vis à vis des personnes que des biens.

**OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE :**

- Apposer des embouts en caoutchouc sur les pointes des bâtons de marche le cas échéant ;
- Prendre en compte la modification convenue de l'itinéraire au niveau de la partie dunaire de Pen Er Malo - carte annexée ;
- Signaler la manifestation et ses dangers éventuels au public ;
- Disposer d'une assurance couvrant la responsabilité de l'organisateur ;
- Renoncer à tout recours contre le département ;
- Accepter les lieux en l'état où ils se trouvent ;
- Restituer le site dans son état initial, réparer les dommages, enlever les installations et les déchets (balisage installé au plus tôt 3 jours avant la date de la manifestation et retiré au plus tard 3 jours après – balisage discret, sans utilisation de bombe de peinture pour le marquage de l'itinéraire) ;
- Aucun passage de véhicule motorisé sur les cheminements ;
- Le cas échéant, signaler à la presse l'appartenance du site au conseil départemental au titre des espaces naturels.

**VERSEMENT D'UNE REDEVANCE :** gratuit

**CONDITIONS PARTICULIERES :** accès de véhicules interdit sauf secours ;  
maintien du libre accès du public au site.

Le demandeur :

Autorisation délivrée le **13 MARS 2026**

Lu et approuvé



Le directeur de l'environnement

  
Romain CHAUMIERE

